

Elle présenterait le double avantage d'être facilement assimilable par nos concitoyens, et d'identifier clairement la localisation des radioamateurs opérant depuis les **DOM** par la communauté radioamateur mondiale.

Ces numéros sont : Guadeloupe : **971**, Martinique : **972**, Guyane : **973**, Réunion : **974**, Saint Pierre et Miquelon : **975** et Mayotte : **976**.

La Guadeloupe possède plusieurs dépendances dont deux forment des contrées radioamateur différentes (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

À la Réunion sont rattachées les îles Éparses qui font partie du domaine maritime de l'État (Glorieuses, Juan de Nova et Europa, Tromelin). Les Îles Éparses comptent pour trois contrées radioamateur différentes.

Quelques indicatifs en **TO** ont été utilisés depuis deux ou plusieurs **DOM** ou Collectivités territoriales différents, souvent il s'agissait d'un même radioamateur effectuant des voyages dans des îles différentes, mais ayant toujours demandé le même indicatif spécial.

Tableau de répartition des préfixes par DOM ou collectivités territoriales :

DOM ou Collectivité territoriale	Préfixe	Observations
Guadeloupe - 971	TO1	Réserver les lettres M et B comme 1ère lettre du suffixe à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy qui forment une entité DXCC séparée.
Martinique - 972	TO2	
Guyane - 973	TO3	
Réunion - 974	TO4	Réserver les lettres G , J ou E et T comme 1ère lettre du suffixe à Glorieuses, Juan de Nova ou Europa et Tromelin qui forment chacune respectivement une contrée radioamateur séparée.
Saint Pierre et Miquelon - 975	TO5	
Mayotte - 976	TO6	

Nota : Il est également possible de réserver les lettres **D**, **G** et **S** aux trois autres dépendances de la Guadeloupe ; La Désirade, Marie-Galante et les Îles Saintes.

CONCLUSION

Cette modification de la structure des indicatifs spéciaux dans les départements d'outre mer permettrait de localiser d'une manière certaine et rapide une station utilisant un préfixe spécial en **TO**.